

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN  
LE 2 MAI 2017**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 2 mai 2017, à 20 heures 00 minutes, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;  
Madame Nicole Lussier, conseillère;  
Monsieur Roger Fortin, conseiller;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Pierre Vallières, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Monsieur Serge Gibeau, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, est présente

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2017-05-103

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

*Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.*

2017-05-104

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2017-

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2017.

2017-05-105

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u>#</u>	<u>Factures</u>	<u>Description</u>
<u>Montant</u>			
- Aquatech	52096	exploitation des eaux usées	2,023.56\$
- Lavery	1318623	Civbec, sablière, avis juridique	3,670.95\$
- Groupe Environex	1416660	analyse d'eau	135.67\$
- Entreprises GM St-Blaise	11565	contrat déneigement	11,497.50\$
- Entreprises GM St-Blaise	11530	sel et abrasif	247.49\$



Secrétaire-trésorier

## PÉRIODE DE QUESTIONS

- 2017-05-109 Dépôt du rapport comparatif –  
Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du rapport comparatif comptable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2017.
- 2017-05-110 Dépôt du rapport du vérificateur externe –  
Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt, du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016.
- 2017-05-111 Nomination d'un auditeur indépendant pour l'audit du rapport financier pour l'année fiscale 2017 –  
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de nommer la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton à titre de vérificateur externe pour l'exercice financier 2017.
- 2017-05-112 Affectation de surplus dans le compte de grand-livre : surplus accumulé –  
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le transfert suivant pour l'implantation de l'internet par Câble Axion sur tout le territoire de la Municipalité :
- |              |  |             |
|--------------|--|-------------|
| 59-11020-000 | Surplus accumulé affecté                               | 400,00.00\$ |
|              | Provenance : 59-11000-000 Surplus accumulé non affecté | 400,00.00\$ |
- 2017-05-113 Rapport relatif à l'ouverture des soumissions pour le fauchage des abords de route –  
Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe, informe les membres du Conseil que suite à l'appel d'offre pour le fauchage des abords de route, une seule soumission a été déposée.  
  
Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller. Il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter le rapport de Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe
- 2017-05-114 Mandat à Entreprise Ethier Berthiaume pour le fauchage des abords de route –  
Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'octroyer le contrat de fauchage des abords de route à la firme « Entreprises Ethier Berthiaume » selon les modalités suivantes :
- |  |            |
|--|------------|
| Première coupe avant le 24 juin :            | 1,380.00\$ |
| Deuxième coupe à la fin du mois de juillet : | 1,380.00\$ |
| Troisième coupe au début du mois d'octobre : | 975.00\$   |
| Sous-total                                   | 3,735.00\$ |
| TPS  | 186.75\$   |
| TVQ  | 372.56\$   |
| Total  | 4,294.31\$ |

- 2017-05-115-1 Remisage du tracteur Inter –  
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil de remiser le tracteur Inter.
- 2017-05-115-2 Mise en vente de la charrue –  
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà publié un appel d’offre pour la vente de la charrue;  
  
CONSIDÉRANT QU’ aucune offre n’a été soumise à la Municipalité.  
  
EN CONSEQUENCE il est proposé Monsieur Paolo Girard, conseiller, et résolu à l’unanimité du Conseil d’autoriser la mise en vente de la charrue sur le site Kijji avec une mise à prix au montant de 10,000\$ et une date limite de dépôt au 6 juin 2017.
- 2017-05-116 Employé des travaux d’hiver –  
Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil d’autoriser la publication du poste de l’employé d’hiver dans un prochain communiqué.
- 2017-05-117 COVABAR : renouvellement d’adhésion –  
Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil d’autoriser le renouvellement de l’adhésion à COVABAR pour l’année 2017-2018 au montant de 50.00\$.
- 2017-05-118 Demande d’appui pour les municipalités du Québec : Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local –  
CONSIDÉRANT QUE le Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local (PAERRL) a été mis sur pied à la suite d’une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1<sup>er</sup> avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités ;  
  
CONSIDÉRANT QUE le volet principal du PAERRL vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveau 1 et 2 transférées ainsi que de route locale de même niveau gérées par les municipalités avant le 1<sup>er</sup> avril 1993 ;  
  
CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées aux municipalités visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes ;  
  
CONSIDÉRANT QUE les seuls frais encourus reconnus comme admissibles sont :  
  
Les dépenses de fonctionnement, soit l’entretien des systèmes suivants :  
  
- sécurité  
- chaussée  
- drainage  
- abords des routes

Les dépenses d'investissement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes, c'est-à-dire :

- achat de véhicules (camionnettes, camions, etc.) ;
- achat de machinerie (tracteurs, appareils, machines, etc.) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveau 1 et 2 n'est plus admissible au PAERRL ;

CONSIDÉRANT QUE le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que dans les dépenses d'investissement du PAERRL.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

QUE la municipalité Saint-Valentin demande au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du PAERRL ;

QUE soit transmise une copie de la présente résolution à Monsieur Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, à la MRC le Haut-Richelieu, à la Fédération québécoise des municipalités, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'au député du comté de Huntingdon Monsieur Stéphane Billette.

2017-05-119

Adoption du règlement 466 relatif à la répartition des coûts d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Haut de terre. Concession Sud et 2<sup>e</sup> Ligne –  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN  
RÈGLEMENT NUMÉRO 466

Règlement numéro 466 relatif à la répartition des coûts d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Haut de terre. Concession Sud et 2<sup>e</sup> Ligne.

---

ATTENDU QUE conformément à la Loi, la MRC des Jardins de Napierville a effectué des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Haut de terre. Concession Sud et 2<sup>e</sup> Ligne ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Richelieu a facturé la Municipalité pour lesdits travaux d'entretien et de nettoyage;

ATTENDU QUE les coûts doivent être défrayés par les propriétaires concernés des arpents égouttant;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné.

POUR CES CAUSES, il est proposé par, Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, et résolu à l'unanimité que soit et est adopté le règlement numéro 466 et en conséquence, il est ordonné et statué ce qui suit :

#### **ARTICLE 1.**

Le préambule fait partie intégrante du projet de règlement.

#### **ARTICLE 2.**

Une taxe spéciale est appliquée aux propriétaires des arpents égouttant du cours d'eau sur une partie des lots 249, 250, 251, 252, P-253, P-254, 248, P-248. 247-1, P-247, 257, P-255 et 256 du cadastre de la Paroisse de Saint-Valentin pour défrayer les coûts de 7,852.09\$ facturés à la Municipalité par la MRC du Haut-Richelieu.

#### **ARTICLE 3.**

Les montants imputables à chacun des propriétaires sont déterminés au tableau annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

#### **ARTICLE 4.**

Les montants imputables à chacun des propriétaires sont dus et payables en deux versements selon le calendrier suivant :

1<sup>er</sup> versement : 12 juin 2017  
2<sup>ième</sup> versement : 13 juillet 2017

#### **ARTICLE 5. PAIEMENT DU SOLDE EXIGIBLE**

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le montant de ce versement devient échu et exigible. L'intérêt et les pénalités prévus par le présent règlement s'applique cependant à la totalité du solde dû et s'ajoute au montant du versement échu.

#### **ARTICLE 6.**

Le solde impayé porte intérêt au taux annuel de sept pour cent (7 %).

#### **ARTICLE 7.**

Une pénalité est ajoutée au solde impayé au taux annuel de cinq pour cent (5%).

#### **ARTICLE 8.**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ANNEXE :                   TABLEAU DE REPARTITION DES  
  COÛTS

---

Pierre Chamberland,  
Maire

---

Serge Gibeau  
Secrétaire-trésorier

2017-05-120

Octroi du contrat des services professionnels pour l'échantillonnage de l'eau –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'octroyer à la Firme Aquatech le mandat pour l'échantillonnage et l'analyse de l'eau d'une sortie d'eau extérieure au coût de 1,460.00\$ plus les taxes applicables pour la période de mai à octobre.

2017-05-121-1

Achat d'une toilette préfabriquée en béton armée –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- d'autoriser l'achat de la firme « Lecuyer innovation béton » d'une toilette préfabriquée en béton armé au montant au montant net de 7,790.00 taxes incluses tel que prévu à la soumission du 14 septembre 2016;
- d'autoriser la firme « Transport Alain Grégoire » à effectuer les travaux de préparation du site pour la mise en place de la toilette préfabriquée au montant de 517,39\$ taxes incluses tel que prévu à la soumission du 24 avril 2017.

2017-05-121-2

Location de toilette chimique de mai à novembre –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser la location d'une toilette chimique de Centre de location St-Rémi jusqu'à la mise en fonction de la nouvelle toilette préfabriquée en béton.

2017-05-122

Entérinement d'une aide de 200.00\$ consentie à Kassandra Lalumière pour un voyage éducatif en Équateur –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'entériner l'octroi d'une aide de 200.00\$ consentie à Kassandra Lalumière par Monsieur le Maire pour un voyage éducatif en Équateur.

- 2017-05-123 Emploi d'été Canada : Emploi étudiant : contribution approuvée –  
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la lettre d'Emploi d'été Canada de l'année 2017 confirmant à la Municipalité l'octroi d'une aide financière pour un emploi d'été pour une période de 6 semaines à raison de 40 heures par semaine.
- 2017-05-124 Emploi étudiant : autorisation, s'il y a lieu, de publier l'offre d'emploi –  
CONSIDERANT QU' il y a lieu de solliciter les candidatures pour combler le poste d'emploi d'été pour étudiant.  
  
EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :
- D'autoriser la publication de l'offre d'emploi;
  - De fixer la date de réception des candidatures au 1<sup>er</sup> juin 2017.
- 2017-05-125 Avis de motion re règlement sur la rémunération du personnel électoral –  
Monsieur le conseiller Robert Van Wijk donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement relatif à la rémunération du personnel électoral.
- 2017-05-126 Autorisation de réparation d'une pompe de la station de pompage dans le stationnement –  
Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser la réparation d'une des pompes pour le système de traitement des eaux usés au coût de 1,439.00\$ plus les taxes applicables chez G.S. Moteur. Électrique.
- 2017-05-127 Loisir et Sport Montérégie : renouvellement d'adhésion –  
Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :
- d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à Loisir et Sport Montérégie au coût de 93.46\$ taxes incluses ;
  - de nommer Monsieur Paolo Girard, conseiller, comme délégué de la Municipalité.
- 2017-05-128 Correspondance –  
Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la correspondance suivante :
- 1) MTQ : programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
  - 2) MTMDET : réponse à la MRC Haut-Richelieu – Avis du Centre de télécommunication ;
  - 3) Corps de Cadets de l'armée 2698 Sieur de Beaujeu : Campagne de levée de fonds ;



- 4) MRC Haut-Richelieu : Rapport réunion du Comité sécurité publique du 10 novembre 2016 ;
- 5) Club Lion de Lacolle : Demande de commandite pour Gala 40<sup>e</sup> anniversaire;
- 6) Maison Hina : Invitation tournoi de golf 2 juin 2017;
- 7) MDDELCC : Subvention 2016 du Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

- 2017-05-129      5<sup>e</sup> participation au 1,000km du Grand Défi Pierre Lavoie : demande de don de Stéphane Billette –  
Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du conseil de consentir une aide financière de 200.00\$ au Grand Défi Pierre Lavoie et d'appuyer l'équipe de l'Assemblée nationale au nom de Stéphane Billette, député de Huntingdon.
- 2017-05-130      Croix-Rouge Canadienne : Entente services aux sinistrés contribution 2017-2018 –  
Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser la contribution des 160.00\$ à la Croix Rouge Canadienne pour la période de Juin 2017 à mai 2018 tel que convenu dans l'entente de service signé.
- 2017-05-131      Jambette : autorisation d'achats –  
Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser l'achat de deux modules de jeux de la compagnie Jambette, soit :
- Le camion de pompier
  - Le module Xyrä -27
- pour un montant maximum de 15,000.00\$ incluant la livraison, l'installation et les taxes applicables.
- D'imputer la dépense à la subvention de 9,000.00\$ du grand Défi Pierre Lavoie et que la différence soit prise à partir du fond d'immobilisation
- 2017-05-132      Tente à lire : autorisation de publier la recherche d'un responsable –  
Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu d'autoriser à l'unanimité la direction générale à solliciter par communiqué la participation d'un ou d'une responsable pour le projet « tente à lire ».
- 2017-05-133      Demande de commandite « Le Chœur du Richelieu » -  
Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de consentir une commandite de 50.00\$ au « Le Chœur du Richelieu ».
- 2017-05-134      Levée de la séance ordinaire –  
Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 20:30 heures.

Je, Pierre Chamberland, maire-suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Pierre Chamberland  
Maire

---

Serge Gibeau  
Secrétaire-trésorier